



## Achat formation en ligne qui est une arnaque

-----  
Par Evie

Bonjour

J'ai acheté en juin 2022, après conversation avec un closer une formation en ligne à 6800 ?.

Je voudrais demander un remboursement de cette formation qui ne valait absolument pas cette somme.

Il y a deux raisons qui, peut-être, pourraient argumenter ce remboursement.

La première :C'est une formation hypertechnique et pointue en informatique et réseaux pour vendre de la formation en ligne. J'ai 68 ans, je suis à la retraite depuis 6 ans avec une pension de retraite < 1000?, et je ne travaillais pas du tout dans ce domaine, je n'y connais rien à l'informatique. EN plus je souffre d'une maladie chronique et invalidante physiquement et cognitivement, je suis en instance de divorce et c'est très compliqué. J'étais complètement paniquée à ce moment là avec la nécessité de trouver une source de revenus complémentaires.

Le closer qui m'a vendu la formation savait tout ça. Je lui ai dit. Il m'a écouté mais n'a eu aucun scrupule à me faire signer pour cette formation.

La deuxième raison est la différence entre ce qui est indiqué sur le contrat ( il est indiqué une prestation de coaching dans lequel le client suit un parcours défini de 4 mois avec un groupe d'autres clients) et le ramassis de vidéos qui sont mises à disposition avec effectivement possibilité de zoom dans lesquels des personnes donnent un conseil en 5mn sur une question précise.

Pensez-vous que j'ai matière à demander et obtenir un remboursement, même partiel

Merci

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Evie,

à la première question, non.

à la deuxième, non.

Cdt